

Règlement du Concours - gagnez un Puma Gen-E pour une année

Organisateur : Ford Motor Company (Belgium) SA
Siège social : Avenue du Hunderenveld 10, 1082 Berchem-Sainte-Agathe
BCE : 0404.955.204

Article 1 : CONCOURS ET ACCORD CONDITIONS DU CONCOURS

Le présent Concours est organisé par l'Organisateur.

Veuillez lire attentivement le présent règlement du Concours (ci-après "les Conditions"). Pour participer au Concours, le Participant doit d'abord lire et accepter expressément les Conditions au moment de sa participation.

Article 2 : DURÉE DU CONCOURS

Le Concours se déroule du 18/08/2025 au 30/11/2025 inclus. (ci-après : "Période du Concours").

Article 3 : MODALITÉS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation se déroule au Grand-Duché de Luxembourg, est gratuite et sans obligation d'achat.

Les participants doivent être domiciliés au Grand-Duché de Luxembourg, être âgés d'au moins 18 ans et être en possession d'un permis de conduire valide. (ci-après le "Participant").

Si le Participant ne respecte pas les règles énoncées dans les Conditions, il sera immédiatement et automatiquement exclu du Concours, sans avertissement préalable.

Chaque Participant ne peut participer qu'une seule fois au Concours avec ses données personnelles uniques.

La participation doit être effectuée directement par le Participant. La participation par l'intermédiaire de tiers ou d'autres moyens automatisés est interdite et entraînera la disqualification.

Les employés et/ou autres personnes de Ford et/ou directement ou indirectement impliqués dans l'organisation, le développement, la promotion et/ou la gestion du Concours, ainsi que leurs proches parents et/ou les membres de leur famille et toute personne vivant à la même adresse que les employés et/ou personnes susmentionnés ainsi que les diplomates sont exclus de la participation au Concours.

L'Organisateur se réserve le droit, le cas échéant, de prendre toutes les mesures raisonnables pour se prémunir contre les participations frauduleuses ou non valides. L'Organisateur se réserve le droit d'exclure le Participant du Concours ou de tout autre Concours qu'il organisera à l'avenir, conformément à l'article 8 des Conditions.

Article 4 : DÉROULEMENT DU CONCOURS

Afin de participer au Concours et d'avoir une chance de gagner le Prix tel que stipulé à l'article 6, le Participant devra accomplir les étapes suivantes :

- Le Participant devra réserver un essai routier pour i) Puma Gen-E, ou ii) le Ford Explorer 100% électrique ou iii) la Ford Capri 100% électrique ou iv) la Mustang Mach-E via le site web www.ford.lu; www.fordwengler.lu, www.LuxMotor.lu ou www.fordautopolis.lu (ci-après dénommé "Site web") et le faire dans un point de vente/concessionnaire Participant ;
- Le Participant devra se rendre au point de vente / concessionnaire concerné le jour du rendez-vous et effectuer l'essai routier réservé avec le véhicule concerné ;
- Après avoir effectué l'essai routier, le Participant obtiendra un code QR du point de vente / concessionnaire. Après s'être connecté à l'aide du code QR, le Participant devra remplir les coordonnées nécessaires et répondre correctement aux questions du Concours (3 questions à choix multiples et une question subsidiaire).

Lors de sa participation au Concours, le Participant doit fournir les coordonnées suivantes : nom, prénom, adresse, adresse électronique et numéro de téléphone.

Seules les personnes qui se sont inscrites à l'essai routier via le Site web et qui étaient effectivement au volant pendant l'essai routier ont droit à un code QR et peuvent donc participer au Concours.

Une seule participation par essai routier sera valable.

Article 5 : GAGNANT ET NOTIFICATION

5.1. Généralités

Le Gagnant est celui qui a saisi à la fois une réponse correcte aux questions du Concours et la réponse la plus exacte à la question subsidiaire (ci-après : "Gagnant").

En cas d'ex aequo, la priorité sera donnée au Participant qui a entré les bonnes réponses en premier. Pour désigner le(s) Gagnant(s), l'Organisateur se basera donc sur les relevés temporels pour déterminer le classement.

Au total, un (1) Gagnant sera désigné.

L'annonce du Gagnant aura lieu au plus tard le 15 décembre 2025, et le Gagnant sera notifié par l'intermédiaire de l'adresse électronique et/ou du numéro de téléphone qu'il aura fourni lors de son inscription. Si le Participant n'est pas averti de cette manière, il n'aura pas gagné ou aura fourni une adresse électronique/un numéro de téléphone incorrect(e).

La désignation du Gagnant est définitive et contraignante. Les décisions de l'Organisateur à cet égard sont définitives et sans appel.

5.2. Non-réclamation/réception du Prix dans les délais - refus d'attribuer le Prix

Si le Gagnant ne réclame pas le Prix (dans les délais impartis), l'Organisateur a le droit/la possibilité d'offrir le Prix au(x) Participant(s) arrivé(s) en deuxième position sur la base de ses/leurs réponses aux Concours. Aucune compensation financière et/ou autre ne sera accordée en retour au(x) Gagnant(s) initial(aux).

Si le Gagnant prend possession du Prix, mais ne l'échange pas à temps et/ou ne récupère pas son véhicule à temps (voir article 6), le Prix sera perdu. Le Gagnant ne pourra en aucun cas prétendre à une prolongation du délai prévu ou à une compensation sous quelque forme que ce soit (financière ou autre).

L'Organisateur se réserve le droit de refuser d'attribuer le Prix au Gagnant, de le réclamer ou de demander le remboursement de la valeur du Prix si le Gagnant n'y était pas autorisé en vertu des Conditions ou en cas de violation(s) des présentes Conditions, de fraude, de tromperie ou de tout autre comportement illégal ou inapproprié du/des Participant(s) concerné(s) ou en cas d'utilisation inappropriée de la technologie par le Gagnant dans le cadre de sa participation.

Article 6 : PRIX

6.1. Généralités

Le Prix est de nature personnelle, indivisible, non transférable et doit être accepté tel quel.

L'Organisateur se réserve le droit de remplacer un prix offert par un prix similaire de même valeur si le Prix décrit dans le présent article n'est pas ou plus disponible et/ou ne peut être attribué. En aucun cas, le Prix reçu ne peut être substitué ou remplacé par des espèces, d'autres produits ou services et/ou d'autres avantages en nature ou toute autre alternative, et le Prix ne peut être cumulé avec d'autres actions et/ou avantages.

6.2. Prix à gagner

Le prix à gagner est une Ford Puma Gen-E 43,6 KWH 123KW (code WERS : PXAC) pour une année, inclus l'assurance, avec un max. de 10.000 km. Pas inclus le franchise en cas d'accident, pneus d'hiver, carte pour uploader la voiture.

La période pendant laquelle la voiture est mise à votre disposition est du 5/01/2026 – 4/01/2027 via la concession où vous avez effectué l'essai routier.

Le fait de ne pas chercher le véhicule dans les délais entraînera la perte du Prix. Si le Gagnant ne récupère pas le véhicule à temps, il devra payer le prix total du véhicule.

Article 7 : MODIFICATIONS DU CONCOURS, DES CONDITIONS ET/OU DU PRIX

L'Organisateur se réserve le droit de limiter, d'amender, de modifier, de prévoir des exceptions ou d'annuler le Concours, les Conditions et le Prix si les circonstances l'exigent. L'Organisateur ne sera pas tenu responsable à cet égard.

L'Organisateur ne sera pas responsable de toute interruption du Concours, que la cause soit due à une situation de force majeure, d'empêchement ou à d'autres facteurs indépendants de la volonté de l'Organisateur.

Toute modification des Conditions sera considérée comme une annexe aux présentes Conditions. Ces modifications seront toujours publiées sur le Site web. Le Participant est tenu, et s'engage, à consulter régulièrement les Conditions et le Site web pour s'assurer de toute modification afin de ne pas en ignorer l'existence.

Ni le Participant, ni aucune autre personne ne pourra prétendre à une information individuelle et/ou à une indemnisation (dommages) suite à de telles modifications.

Article 8 : DISQUALIFICATION DU PARTICIPANT / DU GAGNANT

Toute violation ou fraude de ces Conditions entraînera l'exclusion du Participant du Concours. L'Organisateur peut exclure un Participant s'il a des soupçons clairs et raisonnables de fraude et/ou de violation des Conditions.

En cas de tricherie, de manipulation, d'abus, de tromperie ou d'escroquerie (y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne la saisie des données personnelles, par exemple en fournissant de fausses données personnelles,...) ainsi qu'en cas de soupçon raisonnablement fondé à cet effet, le Participant concerné peut être exclu de la participation à ce Concours et donc de la possibilité de remporter un prix, sans autre forme de procès.

Les Participants exclus seront immédiatement et définitivement exclus et ne seront pas autorisés à participer au Concours, ni à aucun autre concours futur. Dans tous ces cas, les décisions de l'Organisateur seront définitives et sans appel.

Article 9 : SUSPENSION OU ANNULATION DU CONCOURS

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de suspendre, de modifier ou d'annuler le Concours pour toute raison indépendante de sa volonté ou en cas de force majeure rendant impossible la poursuite du Concours conformément aux Conditions.

L'Organisateur se réserve en outre le droit d'écourter, de suspendre ou de prolonger le Concours ou d'en modifier les conditions de participation, le Prix ou toute autre modalité à tout moment et à sa seule discrétion, même en dehors de toute situation de force majeure et sans que les Participants n'acquiescent de ce fait un quelconque droit de recours contre l'Organisateur.

En cas de modification ou de suspension des Conditions, l'Organisateur communiquera clairement un avis de modification ou de suspension.

Article 10 : PROBLÈMES TECHNIQUES - RESPONSABILITÉ

L'Organisateur s'efforcera de fournir un accès 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à son Site web et à ses canaux de médias sociaux, ainsi qu'au Concours, et de traiter correctement toutes les inscriptions. Toutefois, compte tenu des caractéristiques techniques de l'Internet et des ressources informatiques et

de la nécessité d'effectuer des travaux périodiques de maintenance, de mise à jour ou de mise à niveau, l'Organisateur ne peut garantir un accès et un service ininterrompus. En cas d'interruption ou de perturbation normalement acceptable de l'accès, l'Organisateur s'efforcera d'y remédier dans les plus brefs délais. Ces interruptions ou perturbations normalement acceptables sont propres à la fourniture de services via l'Internet et ne peuvent être considérées comme une défaillance.

L'Organisateur n'est pas responsable de toute interruption du Site web ou du Concours due à de telles pannes techniques, à des problèmes d'Internet, de connexion, etc.

Le Site web est proposé au Participant sans aucune garantie expresse ou implicite quant à son bon fonctionnement. L'Organisateur n'est pas responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation du Site web, ni des dommages causés par un contenu incorrect, incomplet, ambigu ou obsolète ou par des erreurs de langue sur le Site web ou par la participation au Concours.

L'Organisateur ne donne aucune garantie quant à l'utilité ou à l'adéquation du Prix à quelque fin que ce soit. En aucun cas, l'Organisateur ou les tiers impliqués par l'Organisateur ne peuvent être tenus responsables de l'utilisation du Prix, ou du dysfonctionnement et/ou des performances du Prix, ou de tout dommage, direct ou indirect, causé directement ou indirectement par le Prix, ou de tout dommage de quelque nature que ce soit subi par un Gagnant ou un tiers à la suite de tout accident impliquant le Prix, même en cas de dommage matériel, de blessure physique ou de décès.

Sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle, ni l'Organisateur, ni son personnel, ni aucun tiers auquel il aurait fait appel pour l'organisation du Concours ne pourront être tenus responsables des dommages de toute nature qui pourraient résulter de la participation ou de l'organisation du Concours et de l'attribution ou de la non-attribution du Prix.

En tout état de cause, la responsabilité de l'Organisateur sera toujours limitée au montant de la valeur du Prix gagné par le Participant tel que stipulé à l'article 6.

Article 11 : PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Dans le cadre de ce Concours, l'Organisateur traite les données personnelles suivantes : prénom, nom, adresse, adresse électronique, numéro de téléphone. Les serveurs de l'Organisateur peuvent enregistrer automatiquement certaines données, telles que : L'adresse IP, les données du navigateur, la date et l'heure.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), tous les Participants disposent d'un droit gratuit d'accès, de modification et de suppression de leurs données personnelles auprès du responsable du traitement :

- En envoyant un e-mail à Info@dadvertising.be

Toutes les données personnelles fournies par un Participant ne peuvent être utilisées par l'Organisateur que dans la mesure nécessaire aux fins du Concours. Ces données ne seront pas partagées avec des tiers, sauf dans la mesure nécessaire à l'organisation du Concours et conformément à toutes les lois applicables en matière de protection des données.

L'Organisateur conservera les données personnelles aussi longtemps que nécessaire aux fins décrites ci-dessus. Les données ne seront pas conservées plus longtemps que ce qui est strictement nécessaire.

En s'inscrivant au Concours, le Participant consent à l'utilisation de ces données personnelles conformément aux Conditions et au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Article 12 : LITIGES ET PLAINTES

Toutes les décisions prises par l'Organisateur dans le cadre du Concours sont définitives, irrévocables et contraignantes. Ces décisions sont sans appel.

Toute réclamation relative au Concours doit être adressée à l'Organisateur par lettre recommandée au plus tard 7 jours calendrier après la fin du Concours.

Les plaintes introduites en dehors du délai susmentionné ou qui ne sont pas formulées par écrit ne seront pas traitées.

Article 13 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

En prenant part au Concours, le Participant accepte d'indemniser l'Organisateur de toute responsabilité en cas de réclamations, coûts, blessures, pertes ou dommages de quelque nature que ce soit découlant du Concours ou de l'acceptation, de la possession, de la participation ou de l'utilisation du prix (sauf en cas de décès ou de dommages corporels causés par la négligence, la fraude ou d'autres moyens illégaux de l'Organisateur).

Aucune action ou inaction de l'Organisateur ne sera considérée comme une renonciation implicite.

Si une ou plusieurs dispositions des Conditions sont considérées comme nulles ou invalides, les autres dispositions des Conditions resteront pleinement en vigueur.

Ce Concours est régi par le droit belge et relève de la compétence des tribunaux belges.

En Participant au Concours, vous êtes réputé avoir accepté les Conditions.

En cas de questions ou de problèmes liés au Concours, veuillez contacter l'organisateur par courrier électronique : Info@dadvertising.be